Reprise de la collecte des déchets verts

Jeudi 4 Avril

Rappel : Le Pays de Meaux assure la collecte des déchets verts en porte-à-porte du 4 Avril au 28 Novembre.

- **Les déchets doivent être présentés dans des sacs biodégradables mis à disposition par la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux ;**
- **Les sacs sont à demander en mairie ;**
- **Ils sont à sortir la vieille de la collecte ;**
- **Le poids de chaque sac n'excédera pas 20 kg ;**
- **La longueur des branchages n'excédera pas 80 cm, leur diamètre sera inférieur à 5 cm ;**
- **Les branchages doivent être présentés en fagots liés en dehors des sacs ;**
- **Le volume total admis ne pourra excéder 20 sacs ou 1,5 m3 par foyer et par collecte.**